

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-462

présenté par

Mme Dalloz, M. Parigi, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Duby-Muller, M. Cinieri, M. Lorion,
Mme Beauvais, M. Emmanuel Maquet et Mme Levy

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 53, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.